

Evian : source d'incertitudes pour les droits de l'Homme

La FIDH rappelle que les cinq thèmes de l'agenda officiel du G8 - solidarité, croissance, responsabilité, sécurité, démocratie - concernent l'ensemble de la communauté des Etats et l'ensemble des populations. En tant que tels, ils relèvent d'une décision commune, démocratiquement élaborée, issue de l'ensemble de la communauté internationale.

S'il n'est pas question ici de remettre en cause la possibilité pour des gouvernements élus de se réunir pour discuter des problèmes du monde, la FIDH s'interroge néanmoins sur la légitimité des décisions prises par ces gouvernements, en dehors de tout cadre multilatéral véritablement international.

Elle considère également que les institutions multilatérales existantes, et avant tout celles des Nations unies, constituent le seul forum à l'intérieur duquel les décisions relatives à ces questions doivent et peuvent être prises.

La FIDH rappelle de plus que le droit international des droits de l'Homme, et les obligations juridiques qui en découlent, offrent le seul cadre juridique et politique cohérent à l'intérieur duquel les discussions d'Evian doivent être menées.

C'est avec ce rappel présent à l'esprit que la FIDH souhaite attirer l'attention des membres du G8 sur un certain nombre de dossiers qui seront discutés à Evian :

Solidarité - La FIDH rappelle que la participation au développement des pays pauvres n'est pas une question de charité laissée à la discrétion des pays riches. Il s'agit d'une obligation juridique d' "assistance et de coopération".

En effet, les gouvernements du G8 ont l'obligation, au titre des engagements internationaux qu'ils ont souscrits, de consacrer 0.7 % de leur PNB à l'aide au développement. Pour l'heure, aucun des

pays du G8 n'a atteint ce seuil.

En ce qui concerne le développement du continent africain - et donc du NEPAD - la FIDH accueille positivement le soutien apporté par les gouvernements des Huit à la volonté exprimée par les chefs d'Etat africains de prendre en main le développement de leur continent dans un cadre démocratique.

Croissance - Les huit profiteront de la réunion d'Evian pour préparer la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC, qui se déroulera au mois de septembre à Cancun.

La FIDH rappelle que toute politique commerciale doit se faire dans le strict respect du droit international des droits de l'Homme qui a préséance sur tout autre traité ou accord international. (principe de primauté).

Responsabilité - La FIDH s'inquiète de la puissance croissante d'acteurs économiques et financiers (organisations financières et commerciales internationales, société transnationales) dont les activités ont un impact reconnu sur les droits humains mais dont la responsabilité au regard du droit international des droits de l'Homme n'est pas engagée. La mondialisation ne doit pas consacrer l'impunité de ces nouveaux acteurs.

Pourtant, les textes internationaux sont clairs : le principe de primauté des droits de l'Homme lie non seulement les Etats mais aussi tous les "organes de la société" (entreprises, organisations internationales), qui ont l'obligation d'œuvrer pour l'application effective des droits de l'Homme.

La responsabilisation de ces acteurs doit être un chantier prioritaire pour la communauté internationale.

Sécurité - Les gouvernements réunis à Evian adopteront un texte commun sur la lutte contre le terrorisme.

La FIDH rappelle que si la lutte contre le terrorisme est un objectif légitime, celle-ci doit s'inscrire dans le strict respect des droits de l'Homme, et aucun Etat du G8 ne peut se prévaloir d'un bilan

honoré dans ce domaine.

Force est de constater que cette lutte est aujourd'hui de plus en plus détournée de son objectif premier par de nombreux Etats aux seuls fins d'asseoir et renforcer leur pouvoir ou légitimer leurs pratiques répressives. Parmi ces Etats figurent en bonne position certains membres éminents du club G8, avec au premier chef les Etats-Unis et la Russie.

Démocratie - La FIDH rappelle enfin que la priorité accordée à la lutte contre la pauvreté, affichée par le G8, doit s'accompagner d'un soutien, lui aussi prioritaire, aux divers processus de démocratisation politique en cours depuis quelques années dans de nombreux pays sous-développés. Or les Etats membres du G8 n'ont pour le moins pas tous montré patte blanche dans ce domaine ces derniers temps.

Tant et si bien que la FIDH s'interroge aujourd'hui sur la capacité - la volonté ? - des Etats membres du G8 à réellement promouvoir le droit international des droits de l'Homme au vu des violations qu'ils commettent, encouragent ou tolèrent.

"Le G8 est un lieu d'impulsion qui doit inscrire son action dans le cadre des institutions multilatérales et d'un dialogue élargi.", rappelait Jacques Chirac le 7 janvier 2003. La FIDH s'interroge sur sa capacité à "impulser" un respect effectif des droits de l'Homme, alors que les institutions multilatérales sont court-circuitées, et que le dialogue se réduit le plus souvent à un monologue : celui du plus fort. A Evian, le G8 est au pied du mur. La FIDH, comme tous ceux qui sont attachés aux droits de l'Homme, jugera sur pièces.

Extraits de la note de position de la fidh concernant le sommet du G8 à Evian. Texte intégral à consulter sur : <http://www.fidh.org/ecosoc/dossiers/evian2003/index.htm>